



Argent retenue par l'assurance

Par Breizh mum

Bonjour,

J'ai été victime d'un vandalisme sur mon véhicule en février 2025. J'ai fait un constat avec les parents des fautifs .

ça a duré des mois car selon mon assurance, l'assurance adverse ne répondait jamais.

ayant leur coordonnées, j'ai écrit un mail à l'assurance adverse, transmis toutes les pièces, ils m'ont répondu aussitôt qu'ils n'avaient jamais rien reçu de mon assurance, bref .

cela fait un mois que j'appel mon assurance tous les jeudi pour savoir ou ca en est , le 22 octobre j'envoie un mail a l'assurance adverse en leur demandant ce qu'ils attendent pour me payer, et il y a 15 jours , mon assurance me répond qu'ils ont reçu l'indemnisation d'un peu plus de 1000? le 16 octobre que ca doit passer en comptabilité ect ect qu'ils font remonter mon appel pour accélérer tout ca. MAIS le même jour l'assurance adverse répond à mon mail en me disant qu'ils ont procédé au paiement au nom de mon assurance le 31 juillet .

jeudi dernier je rappel donc mon assureur en leur demandant si ils ne se moqueraient pas de moi , bizarrement ils n'ont plus accès a ces informations donc ne peuvent pas me dire quand ils ont reçu ce fichu paiement bref me disent qu'ils vont remonter ca au service indemnisation comme chaque semaines lje leur ai dit que j'avais été patiente mais que je ne le serais plus .

que puis-je faire pour avoir enfin ce paiement ? je voulais aller déposer plainte mais quel motif ?

je vous remercie pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un litige avec votre assurance ne se traite pas par une plainte, car il n'y a rien de pénal.

Commencez par un courrier RAR pour rappeler les faits, les dates et la mettre en demeure de vous indemniser sous 8 jours.

Ensuite vous pourrez saisir le médiateur de l'assurance :

[url=https://www.mediation-assurance.org/]https://www.mediation-assurance.org/[/url]

et quand ce sera réglé, changez d'assureur...

Par Breizh mum

je vous remercie .

j'ai déjà changé d'assurance du coup .

surtout que je suis passé par un courtier alors c'est compliqué d'avoir le bon interlocuteur !

Par yapasdequoi

Le courrier RAR s'adresse au siège. Il n'y a pas besoin d'un interlocuteur.

Par janus2

cela fait un mois que j'appel mon assurance tous les jeudi pour savoir ou ca en est

Bonjour,

Un tel litige ne se traite pas par téléphone ou mail mais par LRAR. Vous avez déjà perdu pas mal de temps...